



## sommaire

### 02/ACTUALITÉ

An 2000

Le bogue ne gâchera pas la fête

04/

### Rencontres européennes de l'architecture 1999

Le citoyen, le professionnel, la mondialisation

06/

### Un nouvel espace de la Cité de la musique

« La folie musique »

### 07/DOSSIER

#### Diversité culturelle et exception culturelle

Le point à la veille des négociations de Seattle

12/

### Le français comme on l'aime

Jouez avec les dix mots !

15/

### Situation du TGP

S. Nordey

### 16/PORTRAIT

#### Michel Jolivet

Un entretien avec le directeur de la Maison du conte

# An 2000

# LE BOGUE NE GACHERA PAS LA FÊTE

Roland Barthes aurait certainement fait du bogue de l'an 2000 une de ses *Mythologies* savoureuses en recensant les tics qui entourent le changement de millénaire. Mais le bogue de l'an 2000 fait peser une menace qui est loin d'être virtuelle. Ainsi, depuis de nombreux mois, les directions du ministère de la culture et de la communication et ses établissements publics ont entrepris un travail de modernisation considérable pour que le 31 décembre au soir, le bogue ne vienne pas gâcher la fête.

Inutile de présenter le bogue de l'an 2000. De nombreuses campagnes ont été menées à l'initiative des pouvoirs publics pour sensibiliser les utilisateurs de système informatique sur les conséquences néfastes d'une conception défectueuse des horloges internes indispensables au fonctionnement de nos ordinateurs.

A une époque pas si lointaine où la mémoire artificielle était rare et chère, ces horloges ne caractérisaient l'année en cours que par ses deux derniers chiffres. Après 99 vient donc 00 au grand désespoir des logiciels pour qui ces chiffres seront évidemment antérieurs et non postérieurs aux précédents.

Si les conséquences en ont été vite perçues pour tous les calculs financiers, les risques de dysfonctionnement existent aussi pour tous les systèmes utilisant de *l'informatique embarqué* c'est-à-dire des puces intégrant elles-mêmes des horloges : des systèmes de freinage ABS aux jeux d'orgue de lumière de la grande scène de l'Opéra Bastille.

Sans faire partie des secteurs très sensibles que sont les transports ou la santé, les établissements du ministère de la culture et de la communication sont donc bien concernés par ce problème. Il importait d'autant plus de le résoudre que pour beaucoup d'entre eux, ils se retrouveront au cœur des célébrations qui marqueront le début de la nouvelle année.

#### Etat de préparation du ministère de la culture et de la communication

Près de 40 MF ont été engagés à ce jour par les établissements publics sous tutelle du ministère. Cette somme est pourtant encore loin d'être définitive : en effet, ne sont considérés dans cette enveloppe qu'environ la moitié des établissements. De plus, tous les budgets ne sont pas encore clos ou connus, ni toutes les opérations terminées. En conséquence, le budget global du passage à l'an 2000 devrait être beaucoup plus important.

Parmi ces investissements, il y a les différents équipements de scène, mais le poste budgétaire le plus important est constitué par la révision des systèmes de gestion commerciale (systèmes de billetterie, de caisses et de régie). A titre d'exemple, la mise en conformité de la billetterie de la Cité des sciences a représenté un investissement de 5 MF et le système de caisses de la RMN a été entièrement revu (vente par correspondance, catalogues de prix, produits dérivés, etc). Même problème pour les théâtres : en cas de panne le soir de la représentation, que fait-on ? Le Théâtre national de la Colline aura consacré à ces problèmes 2,8 MF et la Comédie-Française 1 MF.

Enfin, le CNC a dû revoir toutes ses applications de perception et de redistribution des taxes : l'avance sur recettes notamment, mais aussi les taxes sur la diffusion, qui alimentent le fonds de soutien et qui constituent un travail important : 2800 bordereaux sont à traiter chaque jour.

# ETABLISSEMENTS CULTURELS OUVERTS POUR LE PASSAGE À L'AN 2000

## BUDGETS ENGAGÉS POUR LE PASSAGE DE L'AN 2000

RMN : 1,4 MF

Louvre : 1,1 MF

Centre Georges-Pompidou  
(partie commune) : 4 MF

Bibliothèque nationale  
de France : 4,6 MF

Cité de la musique : 850 000 F

Conservatoire national supérieur  
de musique et de danse de Paris :  
1,5 MF

Conservatoire national supérieur  
d'art dramatique : 225 000 F

Ecole nationale supérieure des  
beaux-arts : 320 000 F

Comédie-Française : 1 MF

Théâtre de la Colline : 2,8 MF

Centre national de la  
cinématographie : 10 MF

Cité des sciences : 11,3 MF

## POUR EN SAVOIR PLUS

**Circulaire du Premier ministre**  
La Circulaire du Premier ministre  
du 5 novembre 1998 relative aux  
dispositions à prendre par les  
administrations de l'Etat et les  
organismes placés sous contrôle  
de l'Etat dans la perspective du  
passage à l'an 2000 des systèmes  
informatiques et des systèmes  
techniques utilisant des disposi-  
tifs microprogrammes  
(*Journal officiel*  
du 6 novembre 1998)

### Centre national d'information sur le passage à l'an 2000

139 rue de Bercy  
télédoc 536  
75572 Paris cedex 12  
tel : 01 53 18 88 03

**Adresse internet :**  
<http://www.an2000.gouv.fr>

**Minitel :**  
3615 passagean2000

## JOSPIN : UNE MOBILISATION NATIONALE

« Nous préparons activement le passage électronique à l'an 2000. Depuis 1997, le gouvernement met tout en oeuvre pour que nous passions ce cap important. Notre pays a pris ce défi au sérieux : 50 000 informaticiens travaillent sur le sujet depuis plus de dix-huit mois et les dépenses de préparation représentent plus de 1 % du PIB français. La France compte désormais parmi les pays industrialisés les mieux préparés. Je voudrais néanmoins mettre à nouveau en garde ceux des responsables - notamment au sein

des très petites entreprises - qui pensent encore, à tort, ne pas être concernés par le risque de *bogue de l'an 2000*.

Les vérifications actuelles font apparaître les dysfonctionnements résiduels qui pourraient apparaître au moment du passage ou dans les jours qui suivront. Des plans d'accompagnement - incluant des mesures de garantie - ont été élaborés par les pouvoirs publics. Nous ferons le point (...) lors du Comité national pour le passage électronique à l'an 2000 ».

### Les musées

Les musées seront fermés comme d'habitude le samedi 1<sup>er</sup> janvier à l'exception du Grand-Palais, mais ouvriront le dimanche 2 janvier avec accès gratuit dans le cadre des nouvelles mesures tarifaires.

### Les Théâtres

La Comédie-Française jouera le 31 décembre en soirée et le 1<sup>er</sup> janvier en matinée et en soirée.

le Théâtre national de l'Odéon sera fermé.

Le Théâtre national de Chaillot sera fermé les 1<sup>er</sup> et 2 janvier.

Le Théâtre national de la Colline rouvrira le 8 janvier.

le Théâtre national de Strasbourg sera fermé.

Le Conservatoire national supérieur de d'art dramatique sera ouvert le 4 janvier.

L'Opéra Bastille et l'Opéra-Garnier seront ouverts le 31 décembre et fermés le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier.

### Versailles

Versailles organise un grand dîner de mécènes dans la nuit du 31 décembre, et sera ouvert le 1<sup>er</sup> janvier.

### Les monuments et sites

L'ensemble des monuments de la Caisse nationale des monu-

ments historiques et des sites seront fermés le 1<sup>er</sup> décembre

### La Villette

La Cité de la musique sera fermée le 31 décembre mais ouvrira le 1<sup>er</sup> janvier de 12h à 18h avant de fermer le 2 janvier.

La Cité des sciences sera ouverte le 31 décembre.

La Grande halle de la Villette accueillera dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier un grand banquet de la fraternité.

### Le Centre Pompidou

Le Centre Pompidou réouvrira ses portes le 1<sup>er</sup> janvier à 11h.

### Les Conservatoires

Les Conservatoires nationaux de Paris et de Lyon rouvriront le 4 janvier.

### La BNF

La BNF ouvrira le 31 décembre

### Le Centre national de la danse

Le Centre national de la danse sera fermé.

Les autres établissements ouverts au public ne relèvent pas pour leur gestion du ministère de la culture : se renseigner auprès des directions régionales des affaires culturelles, des Conseils régionaux, des Conseils généraux et des municipalités.

# RENCONTRES EUROPEENNES DE L'ARCHITECTURE 1999

## Le citoyen, le professionnel, la mondialisation

Les 23 et 24 septembre derniers, les Rencontres européennes de l'architecture, co-produites par la France et la Finlande, se sont tenues à l'Institut du monde arabe à Paris.

### Leur originalité ?

Rassembler les représentants des organismes professionnels et des administrations en charge de l'architecture issus des quinze pays membres de l'Union européenne et de la Norvège. Soit plus d'une centaine de personnes.

### Leur objectif ?

Mettre en perspective les démarches les plus pertinentes, susceptibles d'offrir aux citoyens une architecture et un cadre de vie de qualité ; confronter l'évolution des pratiques professionnelles dans le contexte de la mondialisation ; enrichir une proposition européenne, à la veille de l'ouverture du nouveau cycle des négociations commerciales mondiales (OMC-GATS).

Les Rencontres ont permis d'aboutir à une série de conclusions, dont la Lettre d'information a sélectionné quelques points-clé.

### Un espace pluraliste de concertation

La réunion des 23 et 24 septembre, intitulée *Le citoyen, le professionnel, la mondialisation*, a offert aux participants européens une nouvelle plateforme de concertation permettant de prolonger les actions et les réflexions menées récemment au plan européen ou international. Il s'agit notamment de la Conférence internationale sur les politiques d'architecture en Europe, organisée en juin 1997 à Rotterdam, durant la présidence des Pays-Bas, forts d'une politique ambitieuse en matière d'architecture. Ces Rencontres en sont une suite logique. De même pendant les deux journées de travail, ont été largement évoquées les contributions du Livre blanc sur *L'Europe et l'architecture de demain* rédigé en 1995 par le Conseil des architectes d'Europe, ou encore celles du dernier congrès de l'Union internationale des architectes à Pékin en juin 1999, animées par le souci du développement durable et de la primauté de la culture dans les négociations avec l'Organisation mondiale du commerce.

Les contributions, tables-rondes et débats ont porté lors de la première journée sur les *Droits des citoyens européens à un environnement de qualité*, et le second jour sur *L'architecte et le marché, à la lumière des négociations du GATS 2000*. Avec un point spécifique sur un réseau européen de diffusion de la culture architecturale, par les organismes, centres ou musées d'architecture européens les plus significatifs.

### Vers un Forum européen

Les travaux ont permis à l'ensemble des participants d'élaborer des conclusions, rédigées et discutées en séance. Ces conclusions, de caractère informel, devraient être présentées officiellement par la Finlande, lors du Conseil des ministres de la culture et de l'audiovisuel du 23 novembre prochain. L'un des points essentiels de cette déclaration réside dans la constitution d'un *Forum européen des politiques architecturales*, chargé de poursuivre les échanges engagés en septembre à Paris, et d'organiser de nouveaux séminaires européens de concertation sur ces sujets.

Enfin, plus largement, les Rencontres européennes de l'architecture 1999 auront préparé avec profit la réunion des directeurs de l'architecture prévue par la France dans l'agenda de sa présidence au cours du second semestre 2000. Cette réunion pourrait alors transformer en projet de résolution commune ou en recommandations, quelques-uns des points majeurs des conclusions. La période qui s'ouvre devrait favoriser quelques initiatives fortes sur ces questions. Catherine Trautmann et ses homologues de Finlande et du Portugal se sont déjà concertés afin d'engager une véritable relance de la politique culturelle communautaire au cours des trois présidences européennes qui vont se succéder d'ici la fin 2000.



IMA - Paris. © Hatem Bali

# Extraits des conclusions des Rencontres européennes de l'architecture

## PRÉAMBULE

Vivre dans un environnement durable et de qualité est un droit fondamental du citoyen européen.

Article 151.4 du Traité d'Amsterdam : « la Communauté tient compte des aspects culturels dans son action au titre d'autres dispositions du présent traité, afin notamment de respecter et de promouvoir la diversité de ses cultures ».

Les maîtres d'ouvrage et les architectes ont une responsabilité envers la communauté : améliorer le cadre de vie.

Le développement urbain et l'aménagement du territoire à l'échelle régionale et nationale doit inclure des objectifs relatifs à la qualité de l'environnement en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'infrastructures.

Dans tout projet public d'aménagement, des objectifs et des prescriptions d'ordre culturel doivent être pris en compte.

La mise en œuvre des politiques architecturales nationales ne peut s'effectuer sans une étroite concertation avec les pouvoirs publics locaux.

Il faut développer la formation à l'architecture de tous les professionnels impliqués dans le secteur, ainsi que du public.

Dans le contexte de la démocratie urbaine, tout membre de nos sociétés pluriculturelles et différenciées doit pouvoir se reconnaître dans l'environnement bâti, et, par conséquent, prendre part aux décisions concernant la qualité de l'espace urbain et de l'aménagement du territoire.

## PROPOSITIONS

**1.** Mettre sur pied une structure permanente de coopération entre les Etats et entre les directions générales de la Commission européenne dans le domaine de la politique de l'architecture, afin de faciliter la préparation, le développement et la poursuite d'actions communes entreprises par l'Union européenne. Cette structure comportera deux organes : un Forum et un Comité exécutif.

**2.** Le Forum européen des politiques architecturales est un réseau composé de fonctionnaires, de professionnels et de représentants des collectivités locales des Etats membres de l'Union européenne, des pays membres de l'Espace économique européen, et des pays candidats à l'Union européenne.

**3.** Le Forum européen des politiques architecturales traite des questions de qualité architecturale dans l'aménagement du cadre de vie (architecture, urbanisme, paysage, et concep-

tion des infrastructures), à l'échelle européenne et au plan national.

**4.** Le Comité exécutif constitue le noyau du réseau européen de fonctionnaires et de professionnels impliqués dans la politique de l'architecture, ainsi que d'organisations connexes, dont la Commission européenne. Le Comité exécutif se compose de délégués de quatre pays : celui de la présidence en cours, de la présidence précédente et des deux présidences suivantes de l'Union européenne. Chacun des quatre pays délègue deux membres dont l'un, au moins, possède une formation d'architecte.

**5.** Le Comité exécutif organise au moins une réunion par présidence.

**6.** Le Comité exécutif soumet des propositions à la présidence.

**7.** La Commission européenne apporte son concours au secrétariat du comité exécutif.

**8.** Le Comité exécutif maintient le dialogue avec le Forum et la Commission européenne.

## POUR EN SAVOIR PLUS

### **Les Rencontres européennes de l'architecture 1999 : conclusions**

7 octobre 1999  
www.culture.gouv.fr/culture/actualités

### **12 recommandations pour une Europe de l'architecture dans l'OMC**

conclusions du groupe de travail sur l'environnement international DAPA

### **20e Congrès de l'Union internationale des architectes**

Pékin  
22-26 juin 1999  
www.uia-architectes.org

### **Livre blanc du Conseil des architectes d'Europe**

*L'Europe et l'architecture demain*, 1995

## QUELQUES RENDEZ-VOUS EN 1999

### **4 novembre**

#### **Rencontres européennes des professions libérales**

Centre de conférences Mendès-France  
Paris

### **18 novembre**

#### **Rencontre européenne des centres d'architecture contemporaine**

IFA-Chaillot  
Paris

### **23 novembre**

Conseil des ministres de la culture et de l'audiovisuel

### **26 novembre**

#### **Colloque L'architecture, médiatrice des tensions urbaines.**

Unesco  
Paris

### **17-19 décembre**

#### **Rencontres professionnelles franco-allemandes**

Francfort-Berlin (DAPA)

# UN NOUVEL ESPACE DE LA CITÉ DE LA MUSIQUE

## « La Folie musique »



Atelier de Gamelan. Photo Denis Darsacq. © Cité de la musique.

Des visites adaptées des collections du musée, des ateliers de pratique musicale en relation avec la programmation, un programme spécifique de concert, autant d'activités proposées par la cité de la musique pour inviter le public à faire connaissance avec la, ou plutôt, les musiques. Pourtant, il manquait quelque chose, un lieu exclusivement consacré aux enfants et qui privilégie les activités de pratique musicale. Depuis tout juste un an, ce lieu existe, c'est la *folie musique*. Gilles Delebarre, son responsable, nous en parle.

### La folie musique ou la découverte de tous les aspects musicaux

Dans le dernier bâtiment conçu par B. Tschumi pour le site de la Villette, la folie musique reçoit essentiellement les groupes d'enfants de tous âges dans et hors du cadre scolaire. Ils peuvent s'initier à de nombreux domaines musicaux, et plus particulièrement aux musiques de tradition orale et au langage contemporain.

Les principaux objectifs de la folie musique ? Susciter la curiosité des élèves pour des champs musicaux peu défrichés dans les écoles, créer des situations exceptionnelles grâce aux espaces de jeux, aux instruments de musique, ou aux outils technologiques, favoriser la pratique collective et la convivialité. En résumé, faire découvrir toute la musique.

### Les moyens de la découverte

La superficie disponible, plus de 500m<sup>2</sup>, est répartie en espaces

réservés à des activités différentes. La collection d'instruments de cinq-cents pièces rassemblant tous les types organologiques, permet de constituer des ensembles cohérents pour la découverte de tradition spécifiques (musiques du monde arabe, des répertoires de l'ouest et du centre de l'Afrique, gamelan d'Indonésie, percussions de Cuba, jeu de planches pilonnées - txalaparta - du pays Basque).

traditionnelles (connexions vidéo et son entre les différentes salles, programme d'activités mêlant pratique instrumentale et recherche dans le studio son...).



Photo D. Darsacq. © Cité de la musique.



Photo D. Darsacq. © Cité de la musique.

En complément des ateliers de pratique instrumentale, l'atelier de construction et le studio son. La fabrication d'un instrument permet de découvrir des principes acoustiques essentiels et de modifier le regard que l'on peut porter sur l'objet en situation de jeu. De même, le studio son ouvre une fenêtre sur les techniques d'enregistrement et de diffusion du son, sur la manipulation des matières sonores. Les méthodes pédagogiques suscitent la création collective avec les moyens de la technologie moderne tout en restant en contact avec des pratiques plus

### La musique ?

#### Pour quoi faire ?

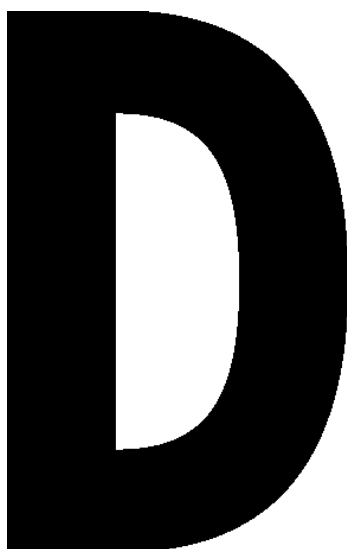
La pratique communautaire de la musique est un moyen de créer des relations d'écoute et d'échange au sein des groupes accueillis. Certaines pratiques musicales favorisent structurellement les liens sociaux entre les musiciens : jouer du gamelan indonésien, c'est jouer une partie d'un tout indissociable et ce tout n'est pas accessible si l'on rassemble moins de quinze musiciens.

Ce type d'organisation artistique, fréquent à des degrés divers dans de nombreuses traditions, nous aide donc d'emblée à atteindre nos objectifs de socialisation. De la même façon, le travail de recherche effectué autour de la composition collective, qui est l'un de nos modes d'approche de la pédagogie musicale, favorise aussi la socialisation, mais d'une manière un peu différente puisqu'il s'appuie davantage sur la mise en valeur de l'imaginaire individuel.

### Renseignements :

Cité de la musique  
221 avenue Jean-Jaurès  
75019 Paris

Téléphone de la Folie musique :  
01.44.84.47.00



## **DOSSIER**

Ministère de la culture  
et de la communication

# **DIVERSITÉ CULTURELLE ET EXCEPTION CULTURELLE**

« L'Union veillera, pendant les prochaines négociations de l'OMC, à garantir, comme dans le cycle d'Uruguay, la possibilité pour la Communauté et ses Etats membres, de préserver et de développer leur capacité à définir et mettre en oeuvre leurs politiques culturelles et audiovisuelles pour la préservation de leur diversité culturelle ». Tel est le mandat donné à la Commission qui vient d'être adopté le 26 octobre par le conseil des ministres des Etats membres. Qu'est-ce-que cela signifie pour la culture française ? Explications des enjeux, principes, orientations et méthodes avant la négociation de Seattle.

# CATHERINE TRAUTMANN

## « L'exception culturelle est le moyen juridique, la diversité culturelle est notre objectif »

Pour la première fois, le conseil des ministres des Etats membres de l'Union européenne a donné un mandat précis à la Commission européenne qui les représentera tout au long du prochain cycle de négociations commerciales organisé dans le cadre de l'OMC. Beaucoup se sont interrogés sur la portée réelle de ce mandat et notamment sur ce que pouvait signifier l'utilisation du terme « diversité culturelle » à côté de celui plus connu « d'exception culturelle ». Au cours d'une conférence de presse le 28 octobre dernier, Catherine Trautmann a donc tenu à préciser ces deux notions et la portée effective du mandat donné à la Commission.

### LE MANDAT

Il est sans précédent que les Etats membres de l'Union européenne s'entendent aussi clairement pour que l'exception culturelle reste la règle. Ainsi, à la question : avons-nous atteint notre objectif sans renoncer à l'une de nos exigences ? je réponds oui.

Il n'est peut être pas inutile de revenir aux textes du Comité de vigilance qui précisaient nos objectifs : « dans le cadre de la prochaine négociation OMC, l'Union européenne réaffirme son refus de prendre des engagements de libéralisations sur les services audiovisuels et maintient ses exemptions à la clause de la nation la plus favorisée. » Ces attentes ont été entendues.

La version de « compromis » (c'est le jargon communautaire utilisé dès lors que l'on touche à un texte) que nous avons refusé d'accepter le 11 octobre lors du conseil des affaires générales était la suivante : « Le conseil a souligné l'importance particulière de la diversité culturelle et du maintien de la capacité des Etats membres à promouvoir et développer cette diversité. L'Union travaillera dans cette direction durant les prochaines négociations OMC ».

Une telle version ne pouvait nous satisfaire. La référence à la capacité des Etats de promouvoir la diversité culturelle était beaucoup trop vague. Ce que nous souhaitions, c'était avoir la garantie que les négociations seraient menées comme lors du précédent cycle de négociations. Car, pour certains Etats, des engagements de libéralisation partiels ne sont pas incompatibles avec la nécessité de préserver la diversité culturelle. Cette référence au précédent cycle de négociations a été difficile à faire admettre.

### EXCEPTION CULTURELLE

Nous souhaitions aussi un maintien de l'exception culturelle quels que soient les thèmes débattus. C'est pour cela que s'imposait le recours à une formule plus large que la seule référence au cycle d'Uruguay. Nous devions obtenir que les négociations ne porte-

raient pas atteinte à la capacité de l'Union et des Etats membres de définir et de mettre en œuvre leurs politiques culturelles et audiovisuelles.

Je crois pouvoir dire, à la lecture du texte adopté, que nous avons pleinement atteint notre objectif, sans compromis sur le fond. Ce texte est le suivant : « L'Union veillera, pendant les prochaines négociations de l'OMC, à garantir, comme dans le cycle d'Uruguay, la possibilité pour la Communauté et ses Etats membres de préserver et de développer leur capacité à définir et mettre en œuvre leurs politiques culturelles et audiovisuelles pour la préservation de leur diversité culturelle ».

### ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Cela signifie en pratique une absence d'offre de libéralisation de l'Union européenne dans les secteurs de la culture ou de l'audiovisuel, et le maintien des précédentes exemptions à la clause de la nation la plus favorisée, afin de permettre le traitement préférentiel de certains Etats. Mais la formulation retenue nous offre des garanties plus larges encore, notamment si de nouveaux sujets devaient être abordés, tels l'investissement et les subventions.

Que l'on ne se trompe pas, l'exception culturelle n'a jamais signifié une exclusion juridique pour les 134 Etats membres de la culture et l'audiovisuel de l'OMC. Cet objectif aurait d'ailleurs été irréaliste et dangereux pour les politiques culturelles. Irréaliste car cela supposerait que tous les Etats membres de l'OMC se mettent d'accord. Il s'agit d'un traité liant des Etats souverains ; l'Union européenne ne peut donc disposer pour autrui. Une minorité d'Etats a souhaité libéraliser l'audiovisuel (19 Etats sur 134 ont fait des offres de libéralisation) et donc, pour eux, l'audiovisuel est dans l'OMC. Pour nous, en revanche, l'audiovisuel n'est pas, et ne sera pas dans les secteurs relevant de la juridiction de l'OMC, car nous n'avons pas effectué d'offres de libéralisation. En clair, l'OMC est une organisation à géométrie variable : elle ne lie pas uniformément tous les Etats sur les mêmes engagements.

En l'état actuel des choses, l'OMC ne peut rien contre nos politiques culturelles et audiovisuelles, car elle ne peut mesurer les restrictions au libre échange qu'au regard des engagements pris. S'il n'y a pas d'engagements, par définition il n'y a rien à mesurer et à sanctionner. L'exception culturelle n'a donc jamais signifié à mes yeux l'exclusion juridique, faute de quoi elle aurait sans doute été mise à mal.



## DIVERSITÉ CULTURELLE

Je souhaite évoquer un instant encore ce concept « d'exception culturelle ». Cette expression est née lors du précédent cycle qui s'est achevé à Marrakech en 1994. Elle signifie que la Communauté européenne et la plupart des Etats membres de l'OMC (113) ont refusé de prendre des engagements de libéralisation dans le secteur audiovisuel, estimant qu'il était essentiel de préserver la capacité d'intervention des Etats contre d'éventuelles remises en cause par l'OMC. L'exception culturelle est donc la règle et doit le rester, la grande majorité des pays estimant que nous ne sommes pas en présence de marchandises comme les autres.

La notion de diversité culturelle ne se substitue pas à celle d'exception. Il n'y a ni glissement sémantique dissimulant une réalité occulte, ni *a fortiori* abandon. Tout simplement, ces deux notions ne se placent pas sur le même plan. Par « diversité culturelle », il s'agit d'expliciter la finalité poursuivie dans la négociation. « L'exception culturelle » est le moyen, à mes yeux non négociable, d'atteindre l'objectif de diversité culturelle. Cette nouvelle notion est positive, elle exprime la volonté de préserver toutes les cultures du monde, et non seulement notre propre culture, contre les risques d'uniformisation. Mais je reste très attachée à l'expression « exception culturelle », même si elle n'a jamais figuré en tant que telle dans aucun traité.

## LA POSITION AMÉRICAINE

Une dernier point me semble important à clarifier : menons-nous un combat inutile en préservant les acquis de Marrakech, alors que les défis seraient ailleurs et que nous les aurions sous estimés ? A croire Jack Valenti, président de la Motion Picture Association of America qui s'exprimait ce week-end à Beaune, les Etats-Unis n'auraient désormais aucune mauvaise intention à notre égard : ils accepteraient de nous laisser subventionner librement l'audiovisuel. En revanche, si d'aventure nous devions discuter de commerce électronique, sphère qui selon Jack Valenti n'aurait rien à voir, dans ce cas, il ne serait pas question de nous laisser la moindre marge de manoeuvre pour entraver le libre échange de marchandises immatérielles sur le réseau.

Ce discours est dangereux : il faut à la fois préserver l'existant qui est bien menacé, et aussi veiller aux risques de contournements, notamment via le commerce électronique.

Pour l'existant, je vous laisse apprécier la pression qu'exercent en ce moment même les Etats-Unis sur les Etats qui demandent leur accession à l'OMC, pour qu'ils prennent des engagements de libéralisation concernant l'audiovisuel. Il s'agit évidemment, pour ce qui concerne les Etats qui auront vocation à rejoindre l'Union européenne dans le cadre de l'élargissement, de faire en sorte que leurs engagements OMC soient incompatibles avec le respect des acquis communautaires en matière audiovisuelle. Si la directive TVSF, ne pose soit disant plus de problème, pourquoi alors une telle pression ?

Pour les nouveaux enjeux et notamment le commerce électronique, nous sommes vigilants. Relisez le membre de phrase « garantir la possibilité pour la Communauté et ses Etats membres de pré-

server et de développer leur capacité à définir et mettre en œuvre leurs politiques culturelles et audiovisuelles » à cette lumière.

C'est justement pour prévenir des risques de contournement sur des sujets de ce type que nous souhaitons une formule large, qui permette de ménager des marges de manoeuvre pour l'avenir, afin de permettre la mise en place et la gestion libre des instruments des politiques audiovisuelles. Il est essentiel de préserver les différents outils d'aide à la création mis en place en Europe (directive Télévision sans frontières, programme MEDIA, Eurimages), et les accords de co-production préférentiels.

## L'ENJEU DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Quant au développement du commerce électronique, il constitue un enjeu important dans les négociations à venir. Il n'est pas certain que des négociations aient lieu dans ce domaine. Mais, si tel était le cas, certains Etats seraient, sans nul doute, tentés d'exclure les services offerts via internet du régime des services, en soutenant que nous sommes en présence de biens virtuels, de marchandises immatérielles en quelque sorte. Les transactions relèveraient alors du GATT qui va plus loin dans la libéralisation que le GATS.

L'Union européenne défend au contraire l'idée, avec le soutien très actif de la France, que le mode de transmission d'un service ne modifie en rien la nature de ce dernier. Dès lors, ces transactions électroniques doivent être qualifiées de services.

C'est l'intérêt de toutes les industries de contenu. Les opérateurs concernés devraient prendre conscience outre-atlantique, que cette qualification doit être préservée. Il est compréhensible que les industries qui véhiculent ces contenus, se montrent plus favorables à la qualification la plus libérale, celles de biens. Mais, pour elles, ne faut-il pas veiller scrupuleusement à la protection des oeuvres contre le piratage, au respect du droit de la propriété intellectuelle, qui garantissent l'intégrité et la valeur des oeuvres ? Or, seule la qualification de services permet le respect des droits afférents aux oeuvres audiovisuelles. On ne saurait réclamer pour de simples marchandises le même degré de protection que pour des services audiovisuels.

## GLOSSAIRE

### Clause de la nation la plus favorisée (NPF)

Cette expression qui peut sembler contradictoire signifie en réalité non discriminatoire, c'est-à-dire égalité de traitement. Chaque membre doit traiter tous les autres membres de manière égale, comme des partenaires commerciaux « les plus favorisés ». Si un pays accorde des avantages qu'il accorde à un partenaire commercial, il doit appliquer le même traitement à tous les autres membres de l'OMC pour que tous restent les plus favorisés.

### Traitement national

Engagement qui consiste à accorder à des prestataires étrangers des conditions non moins favorables que celles accordées aux prestataires domestiques. Il peut arriver que l'accès au marché et le traitement national soient identiques dans les faits.

# L'AUDIOVISUEL

## Les objectifs de la France et de l'Union européenne

### PRÉSERVER LES ACQUIS DE 1993

- Absence d'offre, exemptions de la clause de la nation la plus favorisée
- Reconnaissance pour l'ensemble des discussions transversales de la spécificité de l'audiovisuel (distribution, commerce électronique, subventions, voire l'investissement).

### ÉVITER UNE DISSOCIATION DES SECTEURS DE LA DISTRIBUTION ET DE LA PRODUCTION

Le secteur de la grande distribution constitue une priorité offensive de la France en raison de la puissance de son secteur et d'une implantation à l'extérieur déjà très diversifiée. L'approche américaine de la distribution englobe l'audiovisuel. Les Américains parient déjà à plus ou moins long terme sur le développement de la projection de programmes numérisés, directement transmissibles par satellite. Dans ce cadre, il est important de :

- Récuser toute distinction entre le secteur de la production, qui demeurerait protégé, et celui de la distribution, éventuellement soumis à un certain degré de libéralisation. Cette approche mettrait en danger le régime d'autorisation des multiplexes, les engagements de programmation, le réseau Europa-Cinemas, le dispositif d'aide à l'exportation.
- Compte tenu de l'économie du secteur, à terme une telle dissociação mettrait en danger le secteur de la production.

### FAIRE APPLIQUER LE PRINCIPE DE « NEUTRALITÉ TECHNOLOGIQUE » DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

- Rappeler que l'absence d'offre de l'Union européenne et des Etats membres couvre l'ensemble des médias quelque soit leur mode de diffusion (principe de neutralité technologique).
- Récuser la classification de « bien virtuel » défendue par les Etats-Unis pour définir les services issus du commerce électronique. Cette classification a uniquement pour objectif de faire relever les nouveaux services du GATT qui offre des garanties de libéralisation supérieures.

### ÉVITER DE SOUMETTRE L'AUDIOVISUEL À DE NOUVELLES RÈGLES STRICTES EN MATIÈRE DE SUBVENTIONS

• Exclure l'audiovisuel des négociations sur les subventions : l'objectif de l'OMC sera en effet de transposer la logique de plafonnement des subventions propres aux accords GATT à l'accord sur les services. Le plafond envisagé par l'OMC est de l'ordre de 5 % donc très loin des taux moyens d'intervention publique dans le domaine audiovisuel (pour mémoire, on peut rappeler que la DG IV, lors de la discussion de la réforme de l'agrément, a préconisé un plafond de 50 % du coût du film). Un tel accord nous priverait donc de la possibilité de soutenir les industries du secteur audiovisuel à hauteur de ses besoins ou de financer librement le service public de l'audiovisuel.

### EXCLURE L'AUDIOVISUEL DE NÉGOCIATIONS GLOBALES SUR L'INVESTISSEMENT

• Exclure les services audiovisuels des négociations sur l'investissement : suite à l'interruption des négociations AML, la question de l'investissement relève désormais de l'OMC. Il convient de veiller à ce que la négociation ne reprenne pas sur les mêmes bases (définition plus restrictive de l'investissement excluant le secteur audiovisuel).

## L'EXCEPTION CULTURELLE : POUR QUOI ?

Certains secteurs culturels font déjà l'objet d'un processus de libéralisation des échanges. Mais la France, en accord avec ses partenaires européens défend l'exception culturelle pour certaines disciplines. **Secteurs offerts à la négociation** : spectacle, édition, agences de presse, architecture, avec pour certains d'entre eux des limitations concernant l'accès au marché et le traitement national.

**Secteurs non offerts à la négociation** : audiovisuel (cinéma, radio, télévision, enregistrements sonores) ; bibliothèques, archives, musées et autres services culturels.

## QUELQUES CHIFFRES

### ÉTATS-UNIS/ UNION EUROPÉENNE

- Déficit Etats-Unis/Union européenne dans le secteur audiovisuel en 1998 : 6 mds \$ (en 1993 : 3,5 mds\$)
- Part de marché en salles des films américains dans l'Union : entre 54% et 92%
- Part de marché en salles des films européens aux Etats-Unis : 3%
- Part des majors dans la distribution européenne : 50% (80% au Royaume-Uni, 70% en Allemagne)
- Part des recettes de l'exportation dans les recettes globales des majors : 43%
- Part du budget d'un film américain consacré à la promotion : 50%
- Budget moyen d'un film américain : 4 fois le budget moyen d'un film européen
- Revenus bruts par film distribué dans les pays de l'Union : 6 MF (Etats-Unis : 31 MF)

### FRANCE

#### Production

- Volume de production française en Europe : 22%
- Evolution du coût moyen d'un film de 80 à 97 : multiplié par 3,5
- Apport des diffuseurs dans le financement (1997) : 36%
- Part du financement reposant sur les performances salles : 44%
- Financement de la production : 1/3 diffuseurs, 15% soutien automatique, 11% avance sur recette

#### Distribution

- Part de marché des distributeurs américains : 30%
- Part de marché des distributeurs français : 31%
- Nombre de films français distribués : 151 (1997)
- Nombre de films américains distribués : 145 (1997)
- Part des films européens : 11%

#### Exploitation

- Part en recettes des films : français (37,2%) / américains (54,3%) / européens (6,2%) en 96
- Multiplexes et augmentation significative de la fréquentation en salles en Europe : 20700 écrans dans l'Union (fin 1996) dont 18% de multiplexes. 2500 écrans de plus sont prévus d'ici 2000.
- Programmation de films français par les multiplexes par rapport à l'ensemble des salles en France : 31% (contre 32,5%)
- Part de marché des films français : 26% (fin 1998) contre 31% en 1997, malgré un taux record d'entrées en 1998 (170 millions) et une supériorité numérique des titres français (171 contre 160 films américains).

#### Exportation

- Exportations françaises aux Etats-Unis : 13% (1996)
- Exportations françaises dans l'Union : 62,5% (1997)
- Exportations françaises au Japon : 19% (1997)

### SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION / EUROPE

- Perspectives de croissance annoncées dans les activités de fourniture de contenu d'ici 2005 : + 80% (dont 35% générés par la fourniture de nouveaux services audiovisuels)
- Part des produits multimédia on-line dans l'offre européenne de contenu d'ici 2005 : 15%
- Croissance prévue entre 1995 et 2005 des revenus audiovisuels (cinéma + télévision) lié aux possibilités offertes par la diversité des services offerts et la baisse des coûts technologiques (numérique, services interactifs et produits multimédia) : + 70% , soit 54 milliards d'euros générés en 2005 (Danemark, France, Allemagne, Irlande, Italie, Espagne, Royaume-Uni).

Le 14 octobre 1999, Catherine Trautmann a remis les insignes de commandeur dans l'ordre des arts et lettres à **David Bowie**.

Le 29 septembre 1999, Catherine Trautmann a remis les insignes de chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur à **Isabelle Huppert** et les insignes de commandeur dans l'Ordre national du Mérite à **Gilles Jacob**.



C. Trautmann et D. Bowie - Photo : Franck Fleury



C. Trautmann et I. Huppert - Photo : Farida Guerdjou Brechemier



C. Trautmann et G. Depardieu à Lire en fête - Photo : Franck Fleury

### Lire en fête

Une rencontre réussie avec le public :  
4000 manifestations dans toute la  
France et dans 100 pays.

## FORUM SUR LE NUMÉRIQUE

### Analyse des contributions recueillies

En juin dernier une large consultation visant à préparer les décisions du Gouvernement pour le développement de la télévision et de la radio numériques terrestres a été lancée.

Cette consultation a fait l'objet d'un questionnaire sous forme de Livre blanc envoyé avant l'été aux professionnels concernés ainsi que d'un forum de discussion en ligne sur le site internet du Gouvernement. Neuf mille personnes ont consultées le site et plus d'une centaine ont apporté leur contribution.

### Un groupe de travail présidé par Raphaël Hadas-Lebel

Un groupe de travail est chargé d'assurer l'analyse et la synthèse des contributions reçues. Il comprend des représentants du ministère de la culture et de la communication (SJTIC et CNC), du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (budget, prévision, DGC-CRF et DIGITIP) ainsi que du Conseil supérieur de l'audiovisuel, de l'Autorité de régulation des télécommunications et de l'Agence nationale des fréquences.

Ce groupe de travail est placé sous la présidence de Raphaël Hadas-Lebel, conseiller d'Etat, ancien directeur général de France 2, qui rendra son rapport de synthèse au début du mois de décembre. Ces recommandations serviront à élaborer le régime juridique des réseaux numériques terrestres qui devrait être précisé dans le cadre de la réforme de la loi sur la liberté de communication.



C. Trautmann et G. Jacob - photo : Farida Guerdjou Brechemier



Institut du monde arabe. Marrakech sur  
Seine. Photo A. Llobregat

## LE FRANÇAIS COMME ON L'AIME

### Jouez avec les dix mots !

**Vous avez envie de vous exprimer, d'aller à la rencontre d'aspects étonnants de la langue française ou d'autres langues, de découvrir les autres pays de la francophonie et leur culture ?...**

...Participez au « français comme on l'aime », la semaine de la langue française et de la francophonie. Vous pourrez écrire, dire, conter, chanter, jouer grâce aux manifestations que vous organiserez ou qui vous seront proposées à travers la France mais aussi à l'étranger et sur l'internet : des expositions, des concours, des ateliers d'écriture, des spectacles, des débats, des conférences autour de la langue française et de la francophonie vous attendent durant toute cette semaine.

Et cette année encore, dix mots vont accompagner ces manifestations : *Hasard, trouble, jeu, personne, subtil, métis, dune, tintinnabuler, aube et azur*. Choisissez pour leur sens, leur histoire, leur actualité, mais aussi pour leur dimension poétique et leur force d'évocation, ils sont là pour vous, pour que vous vous en empariez, pour que vous vous exprimiez à votre façon. Ces mots sont parainés par plusieurs personnalités, parmi lesquelles des artistes comme Raymond Devos et la conteuse Mimi Barthélémy, des écrivains comme Salah Stétié et Henri Lopès, des linguistes et des journalistes, qui apporteront au cours de la semaine du « français comme on l'aime » leur propre témoignage.

Sur le site internet, vous pourrez retrouver le programme, découvrir les pages consacrées aux dix mots et apporter également votre contribution : donner votre définition, écrire un texte, un poème... Rendez-vous en mars 2000.

Organisée conjointement par le ministère de la culture et de la communication et le ministère des affaires étrangères, cette opération a pour objectif de sensibiliser tous les publics au rôle du français dans la vie quotidienne mais aussi professionnelle et culturelle de chacun, de montrer que la maîtrise du français, langue que nous partageons avec une cinquantaine de pays dans le monde, favorise l'expression personnelle et le dialogue et qu'il soude ainsi notre communauté. Mais ce rendez-vous est également l'occasion de souligner qu'il est important de préserver la diversité linguistique et de développer le plurilinguisme : apprendre plusieurs langues, c'est acquérir autant de nouveaux regards sur le monde et sur les autres.

**17 >> 24 mars 2000**

#### Renseignements :

Astrid Moitrioux, 01.40.69.12.83  
Mél : astrid.moitrioux@culture.fr  
Site internet : <http://dglf.culture.fr>

#### INTERNET

##### **Panorama de l'actualité communautaire**

Le département des affaires internationales élabore chaque mois le *Panorama de l'actualité communautaire*. Cette publication rassemble les textes officiels concernant la culture au niveau de l'Union européenne qui paraissent dans le *Journal Officiel* des Communautés européennes, et les commentaires, explications ou éclaircissements extraits du Bulletin Quotidien Europe, qui paraît chaque jour à Bruxelles. Cette documentation est dorénavant consultable sur le site du ministère, [www.culture.fr/culture/dai.htm](http://www.culture.fr/culture/dai.htm). Une liaison hypertexte à partir du sommaire permet d'accéder directement aux textes du JOCE et à une sélection d'articles du Bulletin Quotidien Europe.

Renseignements : Christine Poirier,  
01.40.15.37.54

#### FESTIVAL DE DANSE DE CANNES

**4 >> 11 décembre**

Découvertes et rencontres chorégraphiques symbolisent le festival de danse de Cannes. A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, la douzième édition veut préparer les regards à la danse de demain, mais aussi revenir sur la danse post-classique, avec la compagnie Système Castafiore, le White oak dance project, le Ballet national de Marseille et bien d'autres qui illustrent la diversité des styles et des techniques.

Renseignements :  
SEMEC, direction de l'événementiel  
Palais des festivals  
Téléphone : 04.92.99.31.08.  
Télécopie : 04.92.98.98.76.  
Mél : [semcult@palais-festivals-cannes.fr](mailto:semcult@palais-festivals-cannes.fr)

#### CONFÉRENCES

##### **Les styles régionaux du mobilier populaire français**

**4 nov. 1999 >> 8 juin 2000**

Le musée des arts et traditions populaires propose une série de huit conférences menées par Denise Glück, conservateur du patrimoine, dont l'objet est de faire découvrir la variété des styles locaux de mobilier des anciennes

provinces de France. Elle complète la présentation consacrée au mobilier régional dans la galerie culturelle du musée.

Renseignements et réservations :  
Danielle Gousset, 01.44.17.60.70

#### ECLATS DE LIRE

**5 >> 20 novembre à Saint-Denis**

Rencontrer, débattre, écrire, écouter... 15 jours privilégiés pour tous les amis des livres et de la lecture. Rencontres avec des auteurs : Michèle Desbordes, Philippe Lejeune, Lamia Ziadé... Débats sur l'avenir de la bibliothèque... Lectures, spectacles de contes. Tout un programme organisé par la bibliothèque municipale de Saint-Denis.

Renseignements :  
bibliothèque municipale  
4 place de la Légion d'honneur  
93200 Saint-Denis.  
Téléphone : 011.49.33.92.40.  
Télécopie : 01.42.43.19.75.  
Mél : [bibil.stdenis@wanadoo.fr](mailto:bibil.stdenis@wanadoo.fr)

#### EXPOSITION

**Anni Albers**

**Jusqu'au 30 janvier 2000**  
**au musée des arts décoratifs**

Cette rétrospective de l'œuvre d'Anni Albers (1899-1994) marque le centième anniversaire de la naissance de l'artiste, figure emblématique du Bauhaus et de la création textile du XX<sup>e</sup> siècle. Les œuvres présentées illustrent les divers aspects de sa production : tentures de l'époque Bauhaus, échantillons de tissage destinés à l'industrie ; bijoux, créés aux Etats-Unis qui témoignent de la recherche sur des matériaux inhabituels ; estampes.

La scénographie est réalisée par le designer Gae Aulenti. Elle autorise une proximité avec l'ensemble des œuvres présentées. Musée des arts décoratifs  
palais du Louvre  
111 rue de Rivoli, 75001 Paris.  
Téléphone : 01.44.55.57.50

**RELANCER LA DYNAMIQUE  
CULTURELLE DANS LE MONDE  
DU TRAVAIL****Une mission confiée  
à Anita Weber**

Catherine Trautmann vient de confier à Anita Weber, déléguée au développement et à l'action territoriale, la responsabilité d'un groupe de réflexion et de propositions pour relancer une dynamique culturelle et artistique forte au sein du monde du travail. Cette mission comprend deux volets : une enquête, à laquelle seront associés les confédérations syndicales, l'institut de recherche économiques et sociales (IRES), ainsi que l'ensemble des directions du ministère, permettra de dresser une typologie des actions culturelles ou artistiques les plus significatives de l'évolution récente culture /monde du travail. L'autre volet consistera à examiner les dispositions à prendre pour faciliter le développement d'activités culturelles à partir ou au sein du monde du travail.

**MUSIQUE****Sibelius-Strauss, intégrale  
de la musique de chambre****13 nov. >> 2 déc.****à l'auditorium du Louvre**

Sept concerts et quatre séances de cinéma muet en concert pour connaître l'intégralité de l'œuvre de musique de chambre de ces deux compositeurs, par ailleurs très connus dans des répertoires pour grandes formations. *Enoch Arden*, œuvre originale pour récitant et piano sera jouée, en première mondiale, en accompagnement du film muet du même nom de Cabanne. L'orchestre de chambre d'Ostrobotnie, spécialiste de Sibelius, jouera pour la première fois en France.

Renseignements : 01.40.20.51.86.

36 15 Louvre.

Site internet : <http://www.louvre.fr>**INDUSTRIE MUSICALE****Ouverture d'un bureau  
des musiques actuelles  
à l'Institut français  
du Royaume-Uni**

Le Royaume-Uni constitue une plate-forme internationale pour l'industrie musicale, la première des industries culturelles dans le monde. Le marché anglais joue un rôle primordial de prescripteur et de diffuseur. Un succès obtenu sur le marché anglais, en terme de ventes de disques, de spectacles et de promotion dans les médias, permet d'ouvrir des portes partout dans le monde.

**Une nouvelle image  
de la musique française**

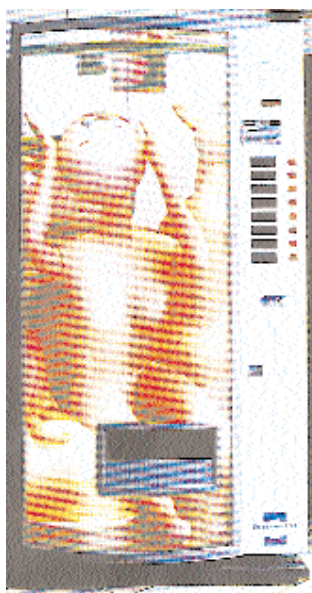
Les succès de Daft Punk, Air, Stardust, Mr. Oizo (récent n° 1 dans les *charts* anglais) donnent aux anglais, traditionnellement fermés à la musique française, une nouvelle image de la production française. La *French Touch* est maintenant devenue une référence, intéresse des sponsors et encourage des professionnels français à ouvrir des bureaux à Londres.

Ces différents éléments ont conduit le ministère des affaires étrangères, en concertation avec le Bureau export de la musique française, le ministère de la culture et de la communication et l'AFAA, à ouvrir un Bureau des musiques actuelles à l'Institut français du Royaume-Uni, établissement relevant de l'Ambassade de France à Londres.

Ce bureau, dirigé par Marie-Agnès Beau, a pour mission la promotion auprès des jeunes publics de l'image d'une France multiculturelle et créatrice autour des musiques électroniques, ethniques, rap, chanson, pop ... (excepté la musique classique) et le soutien aux efforts des professionnels.

**Renseignements :**

Bureau des musiques actuelles  
23 Cromwell Road, London SW7 2EL  
Téléphone : 0171.838.20.43.  
Télécopie : 0171.383.21.30  
Mél :  
[french.music@ambafrance.org.uk](mailto:french.music@ambafrance.org.uk)

**Art contemporain  
CAMELOTE MONSTER**

Ou comment Philippe Mayaux investit la façade du distributeur de boissons *Fountain 1997* par Soussan Ltd, dans les locaux de la délégation aux arts plastiques.

La façade lumineuse du distributeur *Fountain 1997*, situé dans le hall de la délégation aux arts plastiques, a été inaugurée en 1998 par une œuvre de Claude Closky, qui jouait sur les messages publicitaires et les « déjouait ». Ce distributeur s'inscrit en effet dans le cadre d'une commande publique du CNAP. Un support original proposé par l'entreprise Soussan Ltd, dont Marcel, ancêtre fictif de Sylvain Soussan, est le fondateur. Sa mission : proposer à des mécènes privés comme à des institutions publiques des œuvres propres à améliorer leur cadre de vie quotidien.

C'est ainsi que le 4 novembre, la façade de *Fountain 1997* sera investie par une œuvre de Philippe Mayaux : il s'agit de *Camelote Monster*, un montage photographique présentant un corps de poupée se reflétant dans un miroir. Le regard disproportionné est assurément celui du désir. « *Ceci est mon corps, regarde-le. Ceci est mon jus, bois-le* », tel est le slogan que propose Philippe Mayaux pour cette œuvre qui prend la place d'un espace publicitaire. Cette poésie christique, à mi-chemin entre la théologie et le récit d'*Alice au pays des merveilles*, découvre un revers monstrueux de la société de consommation. Que consomme-t-on lorsque l'on s'approprie une boisson, si ce n'est une image de soi ? Dans la joute consumériste de Philippe Mayaux, il vaut assurément mieux courir après le Snark que l'attraper.

**Inauguration le 4 novembre 1998**

Délégation aux arts plastiques  
27, av de l'Opéra, 75001 Paris  
Téléphone : 01.40.15.73.00.

A cette occasion, Philippe Mayaux a programmé les vidéos de Sandra Lecoq et Olivier Bartoletti.

## A PROPOS DU FESTIVAL DU FILM D'ACAPULCO

### Le point sur le cinéma français au Mexique en 1998

22 films français sont sortis sur les écrans de la capitale mexicaine en 1998, soit sensiblement le même nombre que les 3 années précédentes. Ils ont rassemblé un total de 730 000 entrées. Parmi les films français, les œuvres de langue française connaissent de meilleurs résultats qu'en 1997. Ces films ont totalisés 340 000 entrées sur Mexico, chiffre en forte augmentation par rapport à 1997

(120 000 entrées), mais toutefois inférieur à l'année 1996 (500 000 entrées). On note que les acheteurs mexicains s'orientent particulièrement vers le jeune cinéma « décalé » (*Ma vie en rose*, *Dobermann*, *Bernie*, *Western*) et vers les grands films populaires (*Une chance sur deux*, *Le bossu*, *Beaumarchais*).

Côté films français de langue étrangère, le total des spectateurs chute de 1 000 000 d'entrées en 1997 à 390 000 entrées en 1998. Bien sûr, cette chute s'explique principalement par le score 1997 du *Cinquième élément* qui avait provoqué une inhabituelle augmentation des statistiques de l'époque. Mais le film de Luc Besson n'est pas la seule cause du faible score 1998 des films français de langue étrangère : en 1997, 15 films de ce type étaient sortis sur les écrans de la capitale mexicaine, contre seulement 9 en 1998.

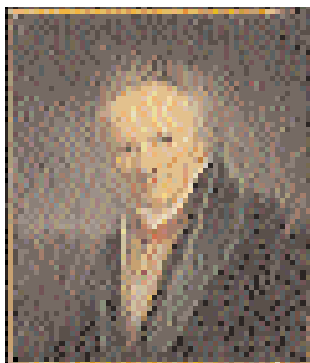
9 sociétés mexicaines ont distribué des films français en 1998. Ce nombre augmente légèrement, preuve que le cinéma français demeure attrayant pour les sociétés indépendantes. La palme de l'assiduité revient une nouvelle fois à Videocine avec 5 films, tous de langue française, contre 2 l'année précédente. La société de Luis Ruiz décroche d'ailleurs

deux beaux succès avec *Ma vie en rose* et *Dobermann*, en tête du classement 1998. Notons aussi l'intérêt marqué pour le cinéma français de la Cineteca Nacional, ainsi que ceux de Quimera et de Gussi, tous deux orientés sur les films français de langue étrangère.

### FESTIVAL DU FILM FRANÇAIS D'ACAPULCO

**10 >> 14 novembre 1999**  
14 longs métrages français récents ou inédits et 4 films mexicains seront présentés, en présence de leurs équipes artistiques, au public d'Acapulco et aux professionnels mexicains et sud-américains. Parallèlement aux projections du festival, les acheteurs de films seront conviés à un marché, qui se déroulera du 10 au 13 novembre, dans les salles Cinemark, l'occasion de réunir à nouveau à Acapulco les principaux distributeurs, acheteurs TV, exploitants et journalistes de toute l'Amérique latine.

Le Festival du film français d'Acapulco est organisé par Unifrance, en collaboration avec Imcine, avec le soutien de la Ville d'Acapulco, de l'État du Guerrero et de l'Ambassade de France au Mexique.



Le baron Vivant Denon Prud'hon.  
Musée du Louvre. © RMN/Arnaudet

### HOMMAGE À DOMINIQUE-VIVANT DENON AU MUSÉE DU LOUVRE

**Jusqu'au 17 janvier 2000**  
Dominique-Vivant Denon (1747-1825) fut dessinateur, graveur, écrivain, mais aussi diplomate, collectionneur... et le premier directeur du musée du Louvre. Pour lui rendre hommage, le musée du Louvre a réuni dans l'exposition qui lui est consacrée près de 650 œuvres (tableaux, dessins, gravures, antiques, sculptures, médailles, manuscrits...) provenant du Louvre mais aussi de collections privées et publiques, françaises et étrangères. Le parcours, mi-thématique mi-chronologique, se prolonge par un circuit d'œuvres signalées par des notices spécifiques.

### La collection de Vivant Denon reconstituée pour la première fois, dans l'espace Richelieu

La collection regroupe des dessins de Dürer, Rembrandt, Parmesan, Guercin, Fragonard... et un important ensemble de peintures, comportant des œuvres prestigieuses comme *L'Ange de l'Annonciation* de Fra Angelico ou le *Gilles* de Watteau. Quelques antiquités grecques, romaines, gallo-romaines et orientales côtoient de nombreuses antiquités égyptiennes, des œuvres océaniques ou précolombiennes, des sculptures occidentales et des objets d'art. Est également présenté un étonnant reliquaire constitué par le collectionneur lui-même et récemment retrouvé. Il est censé contenir des fragments d'os du Cid, de Chimène, Héloïse, Abélard, Molière et La Fontaine, des poils de la moustache d'Henri IV, une dent de Voltaire et une mèche de cheveux de Napoléon... musée du Louvre, Cour Napoléon, 75001 Paris

### CULTURE ÉLECTRONIQUE

« Activ ? TV »

**Jusqu'au 20 décembre**  
**à Castres et Albi**

« Activ ? » est un collectif d'artistes multimédia qui réunit des vidéastes, des musiciens, des graphistes et des designers. Dans le cadre de la manifestation *Activ ? TV*, le collectif intervient dans deux lieux : le centre d'art de Castres et l'université d'Albi. Il s'agit de la réalisation d'une fiction télévisuelle mixant détournement et réappropriation de l'image dans l'univers des médias, tournages vidéos et prises de sons issues du quotidien. Sur le lieu d'exposition, le dispositif multimédia est conçu pour susciter les échanges et favoriser la construction d'une œuvre nourrie d'emprunts multiples.

Renseignements :  
Cimaise et portique  
centre départemental d'art contemporain, 05.63.47.14.23.  
Télécopie : 05.63.54.13.10.  
Mél : art.centre.cimaise.portique@wanadoo.fr

### CYCLES DE FORMATION Histoire de l'art moderne et contemporain

**Jusqu'en juin 2000 à la galerie nationale du Jeu de Paume**

Les cycles de formation proposés par le service culturel de la galerie nationale du Jeu de Paume sont destinés à apporter à chacun une vision à la fois documentée et personnelle de l'art de ce siècle. Ils peuvent s'inscrire dans le cadre d'une formation professionnelle. Chaque cycle, *Découvrir l'art du XX<sup>e</sup> siècle* et *Explorer l'art actuel*, comporte deux volets de quatre séances chacun.

Renseignements :  
service culturel, 01.47.03.12.41  
Télécopie : 01.40.20.07.93

### FESTIVAL Strasbourg, capitale des théâtres européens

**Jusqu'au 7 novembre**

Dans le cadre de la huitième édition du festival de l'union des théâtres européens, Strasbourg est devenue capitale en présentant 16 spectacles de 10 pays européens. Ce festival, organisé pour la pre-

mière fois en France, a permis au public d'explorer des productions du Piccolo teatro de Milan, du Teatre liure de Barcelone, du Maly teatr de Saint-Petersbourg ou du Deutsches theater de Berlin. La plupart des spectacles étaient surtitrés ou traduits simultanément en français.

#### PATRIMOINE

##### Inventaire préliminaire d'Ille-et-Vilaine

Les huit communes du canton de Dol viennent de recevoir le cédérom d'inventaire préliminaire recensant intégralement le patrimoine de leur territoire. Ils contiennent 1413 notices architecture, 1313 notices objets mobiliers et 5352 illustrations.

Visant à accélérer le recensement, la méthode d'inventaire préliminaire a été élaborée et est mise en œuvre par le service de l'inventaire de la DRAC Bretagne. Elle s'applique à l'échelle départementale, et non plus cantonale, et reporte l'étude approfondie du patrimoine à une phase ultérieure. Dans le cadre d'une convention pluriannuelle Etat-Département, la totalité de l'opération sera achevée pour l'Ille-et-Vilaine en 2003.

Grâce au recueil et au traitement entièrement numériques des données, chaque commune sera dotée, pour la première fois au plan national, du cédérom qui lui permettra de valoriser son patrimoine et d'aménager son territoire.

Renseignements : 02.99.29.67.11

## SITUATION DU THÉÂTRE GERARD PHILIPPE

### Le ministère demande à Stanislas Nordey de réaliser 6 MF d'économies avant la fin 2000

Le Théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis (TGP), centre dramatique national dirigé par Stanislas Nordey, connaît aujourd'hui une crise financière grave. Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, Patrick Braouezec, député-maire de Saint-Denis et Daniel Mongeau, vice-président du conseil général de Seine Saint-Denis, se sont rencontrés le 20 octobre dernier, pour examiner la situation du TGP ainsi que les mesures à prendre pour garantir la pérennité de son activité à laquelle ils sont résolument attachés.

#### PLEIN ACCORD SUR LE PROJET

Le projet mis en œuvre par Stanislas Nordey et son équipe est en effet fondé sur une action permanente auprès des populations de Seine Saint-Denis, sur la rencontre entre celles-ci, des metteurs en scène et des auteurs représentatifs de la jeune création, sur le partage de l'outil de travail et des moyens de création du TGP avec ces artistes, sur une politique tarifaire incitative et une activité tout au long de l'année. Il recueille, dans ses principes, adhésion et soutien.

C'est la raison pour laquelle les subventions accordées au TGP depuis 1997 (année qui précède la prise de direction de Stanislas Nordey) ont été fortement augmentées afin d'adapter ses moyens à l'ambition du projet de son directeur. Les collectivités concernées constatent que la direction du TGP n'a pas respecté le cadre financier dans lequel devait s'inscrire son action et qui constitue une obligation contractuelle, les comp-

tesde l'établissement faisant apparaître un déficit probable au 31 décembre 1999 de 10 MF correspondant à deux années d'exploitation.

#### APUREMENT SIGNIFICATIF DE 6 MF AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2000

Afin de prévenir tout risque de dépôt de bilan et pour maintenir le théâtre ouvert, L'Etat, la ville de Saint-Denis, le conseil général de Seine Saint-Denis, partenaires publics du TGP ont décidé d'un plan d'apurement de ce déficit, sur la base des principes suivants :

>> La direction du théâtre devra adapter le volume de son activité à celui de son budget et prendre sans délai toutes dispositions, à commencer par le recrutement d'un nouvel administrateur, pour prévenir tout risque de nouveau dérapage.

>> Il devra dégager les priorités de son projet artistique et s'attacher tout particulièrement à la qualité de l'accueil réservé aux compagnies, ainsi qu'aux modalités de leur mise en relation avec le public.

>> Le comité de suivi récemment créé, associant les collectivités partenaires du TGP, doit poursuivre son travail afin d'accompagner le plan de redressement. Celui-ci prévoit que l'essentiel du déficit, soit 6 MF, soit apuré au 31 décembre 2000. Sans cet effort énergique et immédiat, la structure financière déséquilibrée de l'établissement, grevée par le poids de la dette, conduirait à la paralysie de l'activité, ou générerait mécaniquement de nouveaux déficits.

>> Les collectivités partenaires et Stanislas Nordey feront des propositions de façon à protéger les intérêts des com-

pagnies programmées en 2000 et préserver le programme d'actions culturelles déjà engagé.

Les signataires envisagent le renouvellement du mandat de Stanislas Nordey pour la période 2001-2003. Cette décision interviendra, au vu de son projet artistique et des premiers résultats de ce plan de redressement, avant le 31 mars prochain, dans les mêmes conditions que les autres directeurs des centres dramatiques nationaux dont le mandat arrive également à échéance le 31 décembre 2000.

Catherine Trautmann s'est dite particulièrement préoccupée par la situation des compagnies programmées. Des dispositions les concernant seront prochainement rendues publiques.

## MICHEL JOLIVET

« L'oralité, aujourd'hui,  
reprend une place fondamentale  
dans nos sociétés »

Michel Jolivet. Photo Clara Barrouyer



Maison du Conte à Chevilly-Larue

Le siège de la Maison du conte a été inauguré le 6 octobre 1999, dans les anciens ateliers du sculpteur Morice Lipsi, à Chevilly-Larue. Mais l'aventure ne date pas d'hier. Elle a commencé dans cette commune du Val-de-Marne en 1979. Nous avons demandé à Michel Jolivet, à la fois directeur du Centre culturel et de la Maison du conte, de nous en retracer l'histoire.

**Lettre d'information :** Depuis 20 ans, vous n'avez cessé de promouvoir l'art du conteur. D'où vient cette vocation ?

**Michel Jolivet :** Auparavant, j'étais marionnettiste. J'ai toujours cherché mon histoire à travers l'art populaire et j'ai toujours été concerné par la tradition orale. La première année, avec Lucien Gourong, nous avons fait venir les conteurs traditionnels de toutes les régions, les conteurs de la fin d'un monde. On sentait à cette époque, en effet, un art en perte de vitesse, malgré sa richesse, un certain déclin. C'est pourquoi, très vite, nous avons commencé à inviter les « néo-conteurs » qui renouvelaient l'art du conte de manière assez

audacieuse. Nous nous sommes mis à bâtir un festival qui, de 1980 à 1992, va devenir peu à peu la référence ; au début des années 90, nous atteignons les 10 000 entrées. Mais, plus grandissait la notoriété du festival, plus s'affirmait aussi un manque : celui de la transmission. Dès 1992, nous avons pensé à la création d'une Maison du conte, lieu d'échange entre les artistes confirmés et les plus jeunes, entre les artistes et les gens. Le conte est mort, vive le conte, disions-nous ! Les artistes ont besoin d'un endroit où travailler dans la permanence, où rencontrer toutes les paroles, tous les usages, où renouveler leur art, où transmettre leur savoir, au contact des publics les plus divers. C'est ainsi qu'émerge le projet : former une nouvelle école de conteurs, innovante.

Pendant six ans, souvent dans l'ombre, nous avons travaillé à l'enrichissement de cet objectif. L'action culturelle dans la cité, dans les quartiers, en milieu scolaire, dans le cadre de résidences d'artistes a été un volet important. La création

demeurant, bien sûr, le fondement de nos activités.

**L I :** Mais l'installation, en octobre, dans les locaux de la villa Lipsi, que signifie-t-elle de plus ?

**M J :** Elle représente une nouvelle étape essentielle dans l'ensemble du projet, celle de la formation professionnelle et toutes les activités éducatives vers le public le plus large, pour créer les conditions d'une transmission. Ce sera un lieu de « chercheurs » où toutes les expérimentations seront possibles, ouvert vers toutes les disciplines, et un lieu-ressources pour les amateurs de l'art du conte. Peut-être le conte de demain utilisera-t-il d'autres techniques, peut-être s'alliera-t-il à d'autres langages... Il s'intéressera de toute façon à toutes les paroles, à la parole magistrale de l'enseignant, pour « ouvrir la voi(x) des enfants, des jeunes », aux paroles émergentes pour nourrir les paroles anciennes... L'important, c'est que cette maison bouillonne de ces recherches, qu'elle soit un foyer actif et créatif autour de quatre pôles étroitement liés : la création, la formation, le centre d'informations et de publications, et toujours l'action culturelle.

**L I :** La fonction sociale du conteur n'est donc pas en perte de vitesse.

**M J :** Bien au contraire. L'oralité, aujourd'hui, reprend une place primordiale dans notre société. Le conte, plus que tous les autres arts, est un art qui s'adresse à l'inconscient. Il ne laisse pas en nous des images,

mais des bouts d'histoires, qui sont toujours liés à notre propre histoire. Par sa voix profonde, originale, le conteur a le pouvoir de réveiller ce qui est au tréfonds de nous. Le conteur ne joue pas. Il cherche le fond de nos yeux.

**Maison du conte**

Villa Lipsi  
6-8, rue Albert Thuret  
94550 Chevilly-Larue  
Téléphone : 01.41.80.69.60  
Télécopie : 01.41.80.69.61

**Directeur adjoint :** Claude Paquin

**Montant global  
de la subvention : 2,3 MF**

Etat : 22%  
Ville : 41%  
Conseil général : 30%  
Conseil régional : 7%

**MAISON DU CONTE : ACTIVITÉS****1<sup>er</sup> volet**

- les ateliers dans les murs et « hors les murs »
- l'éducation artistique avec les interventions en milieu scolaire et universitaire
- les conférences, séminaires, rencontres-débats, tels que le cycle *Les voi(x)es de la langue*, la formation des « médiateurs ».

**2<sup>ème</sup> volet**

la formation artistique professionnelle avec la création d'une école et la mise en place d'une formation longue de conteurs qui se mettra en place courant 2001.

**3<sup>ème</sup> volet**

les masters - classes, correspondant à la formation professionnelle continue.